

DEC192460DR17

Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M), dont le directeur est M. Stéphane Egée ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 28/05/2019 ;

Considérant que Mme Laurence Dartevelle a suivi la formation initiale d'assistant de prévention en janvier 2005.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laurence Dartevelle, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins de Roscoff à compter du 01/01/2019.

Mme Laurence Dartevelle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurence Dartevelle est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le

Le Directeur de l'unité

Stéphane Egée

Visa du Président de Sorbonne
Université

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Jean Chambaz

Gabrielle Inguscio

